



## L'environnement

### La chambre de votre enfant

L'entretien de la chambre est assuré par les agents du service, mais il vous appartient, si vous restez en chambre mère-enfant, de faire votre lit, de maintenir un certain ordre et de ne pas y entreposer d'aliments. Votre présence auprès de votre enfant ne doit pas gêner le travail des soignants, qui doivent souvent exercer une surveillance stricte de jour comme de nuit, même si cela perturbe votre sommeil.

Durant la nuit, il est impératif que votre enfant dorme dans son lit et que les barrières de sécurité soient toujours en place. Déroger à ces consignes se fait sous  **votre propre responsabilité**.

### La salle de jeux

Une salle de jeux se trouve dans le service. Elle est réservée aux enfants hospitalisés. Nous vous demandons d'avoir la gentillesse de ranger les jouets utilisés par votre enfant lorsqu'il la quitte.

Votre enfant malade et/ou ses frères et sœurs doivent se trouver dans la salle de jeux sous **VOTRE SURVEILLANCE**.

[^ HAUT DE LA PAGE](#)